

Lettre du général-en-chef de l'armée du Nord qui félicite la Convention pour l'énergie avec laquelle elle a terrassé des tyrans qui étaient les ennemis particuliers de cette armée, lors de la séance du 19 thermidor an II (6 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du général-en-chef de l'armée du Nord qui félicite la Convention pour l'énergie avec laquelle elle a terrassé des tyrans qui étaient les ennemis particuliers de cette armée, lors de la séance du 19 thermidor an II (6 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 235-236;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22874_t1_0235_0000_7

Fichier pdf généré le 09/07/2021

5

Etienne Farges, infirme, ci-devant ministre du culte, demeurant à Beaulieu, district de Brive, département de la Corrèze, fait don et remise à la République, pendant tout le temps que durera la guerre, d'une pension annuelle de 796 liv. 8 s. 9 den., à lui due par l'Etat, en qualité de ci-devant prier de Mont-Camp.

Mention honorable du don, insertion au bulletin (1).

[*Le cⁿ E. Farges aux concitoyens députés du départ^t de la Corrèze à la Conv.; Beaulieu, 21 mess. II*] (2)

Mon cher concitoyen, il est du devoir sans doute de tout républicain de secourir la mère patrie dans ses besoins : les uns, forts et robustes, doivent défendre les frontières contre les incursions des féroces coalisés; les autres qui, comme moi, n'ont guère soufflé de vie, doivent venir au secours de la République par des offrandes volontaires.

Tu sçais que j'ai toujours défendu la cause commune depuis le commencement de la révolution, et que je n'ai jamais été en retard en fait de don volontaire; mais aujourd'hui que les besoins deviennent plus urgents puisque la République a un nombre infini de défenseurs à entretenir, mon cœur me dicte de faire l'entière remise de ma pension à la mère patrie, en ma qualité de ci-devant prier de Montcamp, tant que durera la guerre injuste et cruelle que nous font les tyrans.

Je viens donc te prier de faire agréer à la Convention nationale, en don patriotique annuel jusqu'à la paix, de la somme de 796 liv., 8^s, 9 deniers, à dater du 1^{er} nivose dernier, attendu que je n'ai pas demandé le payement de ce trimestre qui est échu depuis le 1^{er} germinal, non plus que celui de germinal échu le 1^{er} messidor, et cela parce que j'étais depuis bien du tems dans la ferme résolution de faire ce que je fais aujourd'hui; mais, à te dire vrai, je ne sçavois comment m'y prendre, et je bénis la providence de m'avoir suscité ta protection pour m'acquitter de mon devoir envers la République.

Tu connais mieux que moi la marche qu'il faut suivre pour que le département soit instruit de mon offrande, et que je ne sois plus compris au rang des pensionnaires pendant tout le tems de la guerre.

Le meilleur moyen, selon moi, seroit, si toutefois la chose le mérite, de faire insérer mon offrande annuelle de 786 liv. 8^s 9^d dans le bulletin de la Convention, parce que j'aurais en cela un double plaisir. Le premier seroit celui de confondre ces vilains égoïstes, et les enhardir à faire eux-mêmes des sacrifices, en apprenant dans les nouvelles qu'un citoyen, pauvre et rempli d'infirmités comme moy, fait des offrandes à la mère patrie.

Le second avantage que je trouverais en ceci, c'est que je serais bien satisfait de faire passer moi-même au département un exemplaire du bulletin où seroit inscrit mon don patriotique, que tu voudra bien sans doute m'envoyer, afin de l'instruire que je ne dois plus être porté sur la liste des pensionnaires, pendant tout le tems que durera la guerre actuelle.

Je ne sçais si tu approuveras cette idée, mais, quoique tu fasse à cet égard, je serai toujours content, parce que je ne puis douter de ton zèle à servir la République et à m'être utile.

Ta femme, que je vois souvent, jouit de la meilleure santé, mais elle est quelquefois bien inquiète de ne pas recevoir exactement toutes tes lettres.

Mes parents t'embrassent bien tendrement, et reçois, de ma part, mon cher concitoyen, le baiser de fraternité la plus intime, et la plus durable.

E. FARGES

6

Pierre Certain, septuagénaire, ci-devant ministre du culte, demeurant à Beaulieu, district de Brive, département de la Corrèze, fait don à la République, pendant tout le temps que durera la guerre, d'une pension de 400 liv. que lui fait la nation.

Mention honorable du don, insertion au bulletin (1).

[*Beaulieu, 4 therm. II*] (2)

Ne désirant rien tant que de servir la République, et mon âge de septuagénaire, joint à mon état habituel d'infirmité, ne me permettant pas de la servir autrement qu'en lui offrant ma petite pension de 400 liv. dont la nation me fait jouir, en conséquence je m'empresse à lui faire ce petit hommage de mon dévouement jusqu'à la fin de la guerre, et, quoique ce soit là mon unique ressource pour subsister, je me trouverai amplement dédommagé si je puis avoir le bonheur de contribuer en quelque chose au soutien et à la gloire de notre illustre nation. Puisse-t-elle accueillir ce petit présent, non selon sa valeur, mais selon l'intention de celui qui le lui offre : il ne me restera plus rien à désirer. S. et F.

CERTAIN vieux.

7

Lettre du général-en-chef de l'armée du Nord à la Convention nationale.

Anvers, le 16 thermidor, l'an II de la République.

Citoyens représentans,

Toute la République vous doit l'expression de sa reconnaissance pour l'énergie coura-

(1) P.-V., XLIII, 65. B^m, 27 therm. (2^e suppl^l).

(2) C 311, pl. 1 233, p. 28.

(1) P.-V., XLIII, 65. B^m, 27 therm. (2^e suppl^l).

(2) C 311, pl. 1 233, p. 29.

geuse avec laquelle vous avez terrassé les tyrans qui, après s'être montrés les amis du peuple, ont voulu l'asservir. L'armée du Nord vous la doit à double titre, citoyens représentans, car ces mêmes tyrans étoient ses ennemis particuliers; ils ont affecté de diminuer, de taire, et même d'altérer ses travaux et ses triomphes; ils ont prétendu qu'elle avoit cédé la victoire le jour même qu'elle en remportoit; et à l'instant où ces scélérats ont été dévoilés, l'armée du Nord s'emparoit de l'île de Callendrai. [pour Cassandria].

Je me félicite, citoyens représentans, d'être l'interprète de cette brave armée, en vous offrant les sentimens de sa gratitude avec ceux de son dévouement; elle n'a qu'un vœu, c'est pour la liberté; un centre, la Convention nationale.

Signé, PICHEGRU.

[Nombreux applaudissemens]

La Convention nationale décrète la mention honorable, et l'insertion en entier de la lettre au bulletin (1).

8

Le vérificateur général des assignats annonce à la Convention nationale qu'il sera brûlé dans le jour, au local ci-devant des Capucines, la somme de 24 millions en assignats provenant de domaines nationaux et recettes extraordinaires, lesquels, joints aux 2 milliards 268 [sic pour 244] millions déjà brûlés, forment un total de 2 milliards 268 millions.

Insertion au bulletin (2).

9

Un membre observe que la loi du 11 septembre (vieux style), sur les acquits à caution pour les transports des grains, a donné lieu à un grand nombre de procès; il demande que le comité de législation en présente une nouvelle rédaction plus claire que la première : cette proposition est décrétée (3).

(1) *P.-V.*, XLIII, 66. *B^m*, 20 therm. (original, C 311, pl. 1 231, p. 10). *Moniteur* (réimpr.), XXI, 412; *Débats*, n° 685, 336; *C. univ.*, n° 949; *Mess. Soir*, n° 717; *C. Eg.*, n° 718; *J. univ.*, n° 1 718; *J. Fr.*, n° 681; *Ann. patr.*, n° DLXXXIII; *J. Mont.*, n° 99; *J.S.-Culottes*, n° 538; *F.S.P.*, n° 398; *Rép.*, n° 230; *M.U.*, XLII, 319; *J. Perlet*, n° 683; *Ann. R.F.*, n° 148 (248); *J. Sablier* (du soir), n° 1 483; *Audit. nat.*, n° 682.

(2) *P.-V.*, XLIII, 66 (la lecture de l'original, signé DEPEREY — C 311, pl. 1 231, p. 12 — permet de rectifier l'erreur du *P.-V.*). *B^m*, 25 therm. (2^e suppl^l); *Ann. R.F.*, n° 249; *J. Paris*, n° 584; *F.S.P.*, n° 398; *C. univ.*, n° 949; *Mess. Soir*, n° 717; *M.U.*, XLII, 319; *J.S.-Culottes*, n° 538; *J. Fr.*, n° 681; *Ann. patr.*, n° DLXXXIV; *J. Perlet*, n° 683; *J. Sablier* (du soir), n° 1 483.

(3) *P.-V.*, XLIII, 66. *Mess. Soir*, n° 717; *C. Eg.*, n° 718. Voir aussi, ci-dessous, le n° 32.

10

Lettre de Michaud, commandant l'armée du Rhin, à la Convention nationale.

Au quartier-général à Neustadt, le 14 therm. II.

Citoyens représentans,

L'armée du Rhin reçoit avec l'ordre du jour votre proclamation sur la découverte inattendue de la plus affreuse des conspirations. Plus la réputation des scélérats qui la tramoient étoit grande, et plus le service que vous avez rendu à la liberté, à la patrie, est inappréciable.

Continuez à veiller sur l'intérieur, à désorganiser les trahisons, à déjouer les intrigues, à renverser les factions, à punir les conspirateurs, à faire respecter la vertu et la probité. De notre côté, nous saperons les trônes, nous abattons les tyrans, nous disperserons leurs esclaves et nous écraserons leurs satellites. L'armée n'aura jamais qu'un cri de guerre, la République et la victoire.

Signé, MICHAUD.

[Applaudissemens]

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

11

On fait lecture d'une adresse du conseil général de la commune de Carcassonne (2), qui félicite la Convention nationale d'être la première magistrature d'un peuple que l'amour de la patrie enflamme.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Carcassonne, 8 therm. II] (4)

Pères de la patrie, quel jour d'ivresse et de bonheur que celui où la nouvelle des succès brillants de l'armée du Nord nous est parvenue ! Impatients d'épancher notre joie, nous avons invité le peuple, dispersé dans les nombreux ateliers militaires de cette commune, à se rassembler dans le temple de l'Eternel; c'est là que nous l'avons instruit de la prospérité des armes de la République : aussitôt des cris d'allégresse se sont élevés vers l'auteur de la nature; un embrassement général a manifesté l'émotion de tous les cœurs; une musique guerrière a rappelé les combats et la victoire; et les chanteurs des hymnes, accompagnés de la mélodie des instruments, ont célébré la gloire et le triomphe du peuple français.

(1) *P.-V.*, XLIII, 67 (original, C 311, pl. 1 231, p. 11). *B^m*, 19 therm. (suppl^l); *Débats*, n° 685, 337; *Moniteur* (réimpr.), XXI, 412; *C. Eg.*, n° 718; *J. univ.*, n° 1 718; *J. Fr.*, n° 681; *Ann. patr.*, n° DLXXXIII; *Ann. R.F.*, n° 148 (248); *J. Mont.*, n° 99; *J.S.-Culottes*, n° 538; *C. univ.*, n° 949; *F.S.P.*, n° 398; *Rép.*, n° 231; *M.U.*, XLII, 319; *J. Perlet*, n° 683; *J. Sablier* (du soir), n° 1 483; *Audit. nat.*, n° 682.

(2) Aude.

(3) *P.-V.*, XLIII, 68.

(4) *Moniteur* (réimpr.), XXI, 413.